

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
03 FÉVRIER 2020**

**2020-16 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA TROISIÈME
SECTION DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE DE HAUTE-TARENTOISE**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 25

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 7

PRÉSENTS

Michel GIRAUDY, Jacqueline POLETTI, Simone PERGET, Claude GERMAIN, Georges TRESALLET
(Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, Clémence BERGER-SABBATEL, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Arlette NOIR, (Montvalezan)

Paul CUSIN-ROLLET, Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)

Jean-Christophe VITALE, Maud VALLA (Tignes)

Marc BAUER, Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE)

Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD)

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Éric MINORET, Marie-Agnès ARPIN, Monique GRANIER, Xavier TISSOT,
Séverine FONTAINE, Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Olivier PETIT

2020-16 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA TROISIÈME SECTION DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE DE HAUTE-TARENTOISE

Vu les statuts de la CCHT, approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 (article 6.2.) : la Communauté de Communes est compétente pour l'aménagement et l'entretien de l'extension de l'actuelle voie cyclable, qui devra faire l'objet d'un transfert une fois l'extension terminée.

Vu la décision du Conseil Communautaire du 20 avril 2015, actant le principe de création d'un itinéraire cyclable sous la forme prépondérante d'une voie verte, débutant au niveau de la base internationale d'eau vive de Bourg-Saint-Maurice, en prolongation de la voie existante, jusqu'au lieu-dit l'île sur la commune de Villaroger.

La consultation du marché de travaux, passée **en procédure adaptée**, a été **publiée le 13 janvier 2020** sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics, **le 13 janvier 2020** au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 18 janvier 2018 pour la création d'un itinéraire cyclable sous la forme prépondérante d'une voie verte - Tranche 3 : du pont du Reclus à l'Auberge de Jeunesse, sur la commune de Sééz.

Monsieur le Président rappelle les éléments de ce marché :

Montant estimé des travaux : 1 234 695 € HT soit 1 481 634 € TTC

Type de travaux : VRD (1 seul lot).

Date de remise des offres : le 27 janvier 2020 à 12 heures.

Deux offres ont été déposées dans les délais.

La commission des marchés s'est réunie le 27 janvier 2020 à 16 heures à la Communauté de Communes pour l'ouverture des plis : les deux offres ont été classées recevables.

Conformément à l'article 5.3.1 du règlement de consultation, les candidatures ont été analysées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières.

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 relatifs aux marchés publics et a donné lieu à un premier classement des offres.

La commission des marchés s'est réunie le 03 février 2020 à 17h30 , et suite au jugement des offres, décide de proposer au conseil communautaire d'attribuer le marché de travaux - lot VRD au groupement EUROVIA ALPES/BRUNOTP arrivé premier au classement des offres avec une note globale de 96.30/100 pour un montant de 982 509.40 € HT



Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d' :

- **ATTRIBUER** le marché de travaux pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable au groupement EUROVIA ALPES/BRUNO TP pour un montant de 982 509.40 € HT
- **AUTORISER** le Président à signer les pièces du marché et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

